



CABINET DU PRÉSIDENT

COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

PREFECTURE DE SAINT- BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN

Le Préfet délégué auprès du représentant
de l'État

Monsieur Serge GOUTEYRON

23 rue de Spring

Concordia

97150 SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 21 juin 2021

Objet : Invitation à la signature de la convention-cadre relative à l'énergie entre l'Etat et la Collectivité de Saint-Martin et de la convention de création du comité Maîtrise de la Demande en Energie de Saint-Martin

Monsieur le Préfet,

Par la délibération CT 36-03-2021 du 20 mai 2021, le Conseil Territorial de la Collectivité de Saint-Martin a décidé d'approuver à l'unanimité le projet de convention cadre relative à l'énergie entre l'Etat et la Collectivité. Cela démontre à quel point il était nécessaire et urgent que nous nous saisissions de ce sujet et créions les outils adéquats pour qu'enfin la Collectivité puisse exercer, à juste titre, cette compétence primordiale.

Cette convention nous permettra de travailler en tant que partenaires dans un cadre clair et défini pour mener à bien les réformes à venir, sécuriser le dispositif de péréquation local et ainsi s'engager avec stabilité dans le processus de transition énergétique. Pour cela, je me réjouis de la mise en place sur le territoire des deux dispositifs phares que sont la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le comité de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) de Saint-Martin.

Considérant qu'il convient désormais d'officialiser cette avancée, j'ai l'honneur de vous convier à la signature de la Convention-cadre relative à l'énergie entre l'Etat et la Collectivité de Saint-Martin, ainsi que la Convention de création du comité MDE aux côtés de nos partenaires, l'ADEME et EDF. Je propose que nous nous rencontrions à cette occasion **le 8 juillet 2021 à 9h00, en salle du Conseil Exécutif de la Collectivité.**

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Territorial

Daniel GIBBS

